PLAN DE DENEIGEMENT

pour rendre les voies de circulation de toute nature utilisables par tous automobilistes, deux roues...) le plus rapidement et le mieux possible constitue un objectif de vie communale qui nécessite l'engagement de chacun : collectivités et privés.

Bien déneiger suppose de respecter le principe de continuité du cheminement pour tous les utilisateurs : piétons, automobilistes, deux roues.

Ce plan a pour but :

• de préciser les compétences, moyens et l'organisation du déneigement

• de fixer les règles et priorités

COMPETENCES

La réglementation prévoit que les propriétaires sont responsables du déneigement de leur propriété. Il est également demandé aux particuliers de déneiger les trottoirs ou zones de circulation piétonnes situées devant leur propriété.

Le déneigement des voies départementales est assuré par les services du Conseil Général. Un premier chasse neige du Conseil Départemental monte de Chambery et déneige la route des Bauges jusqu'au croisement avec la route du col des prés où il fait demi tour (départ de Challes les Eaux vers 4h00). Un deuxième chasse neige descend de Les Déserts pour remonter sur Thoiry par la route du col des prés.

La commune a en charge le déneigement des voies communales, des accès aux écoles et bâtiments communaux.

Le conseil municipal a également décidé le fait que seraient déneigées, à la demande et après signature de la convention, par ordre de priorité les accès des habitations privées de personnes dépendantes, handicapées ou malades avec soins à domicile, les voiries desservant plus de deux habitations et en dernier lieu les habitations privées à leur demande.

ORGANISATION

Le personnel est formé pour le déneigement.

La commune est équipée d'un tracteur avec lame de déneigement et épandeur de sel. Elle possède aussi du petit matériel pour déneigement manuel : deux fraises, des pelles.

La durée du déneigement est influencée selon l'importance des chutes de neige et le moment de la journée de la chute; en incluant les privés, elle dure entre 7h30 et 8h.

En cas de besoin, la commune fera appel à des vacataires et/ ou une entreprise de TP.

REGLES ET PRIORITES

Le déneigement est organisé en fonction de la hauteur de neige et des informations météo.

4h00 Arrivée de l'employé d'astreinte aux ateliers, préparation, chargement du sel dans le chasse neige (chargement la veille de préférence)

4h30 départ du chasse neige pour la tournée de 7h environ

5h30 déneigement de la route de Lovettaz

7h00, en parallèle du déneigement des voieries et parkings par le chasse neige, un déneigement manuel par les 2 autres employés est prévu pour créer des cheminements piétonniers d'accès aux écoles, commerces et bâtiments communaux notamment.

En cas de besoin, des vacataires, recrutés chaque année, seront appelés pour renforcer l'équipe. Ils utiliseront le matériel de la commune pour déneiger.

Les personnes isolées, handicapées ou malades ayant des soins journaliers doivent se signaler en mairie chaque année afin d'être déneigées en priorité. Celles-ci devront signer une convention afin de n'engager aucun recours contre la commune en cas de dégradation.

Les accès aux bacs roulants de collecte des déchets sont à déneiger par les communes ou les usagers (bailleurs, syndics, professionnels, particuliers). Chambery Metropole le précise dans son règlement de collecte. Lors du passage du chasse neige devant ces conteneurs enterrés ou bacs roulants, un coup de lame sera donné.

Les accès aux 2 réservoirs d'eau potable (Lovettaz, Montagny) sont à déneiger dans la journée mais pas prioritaires au premier passage du chasse neige.

Un arrêté est pris précisant que l'entretien des trottoirs doit être réalisé par les riverains.

TARIFS

A la demande et après signature de la convention, les accès des habitations privées de personnes dépendantes, handicapées ou malades avec soins à domicile et les voiries desservant plus de deux habitations seront déneigées par le chasse neige, ceci à titre gratuit.

Dans les autres cas, pour les privés, le forfait annuel est de 50 euros pour la saison d'hiver. Le chèque doit être déposé en mairie lors de la signature de la convention de déneigement.

Les inscriptions sont prises de début octobre à fin novembre pour la saison en cours.

REGLES A RESPECTER PAR LES RIVERAINS

Vous pouvez faciliter le travail des équipes municipales.

• **ne pas stationner sur la rue, sur les trottoirs de façon à faciliter le passage du matériel municipal**

• respecter la signalisation

• se déplacer seulement en cas de besoin, et avec des équipements appropriés

• ne pas s'engager sur une voie non déneigée au risque de bloquer la circulation

• laisser la priorité aux engins de salage, en circulant dans leurs traces

• ne pas déposer de neige provenant d'une entrée privée ou d'un stationnement sur une rue ou trottoir municipal.

• ne pas placer les sacs à déchets ou les poubelles à un endroit où ils risquent d'être ensevelis ou endommagés et de gêner les opérations de déneigement et déneiger les bacs roulants des poubelles en votre possession.

PROBLEMATIQUE DU SEL

Le sel a des effets néfastes sur l'environnement. En effet, il pollue les nappes phréatiques par infiltration, dégrade les végétaux, peut provoquer des intoxications pour les animaux en cas d'absorption. De plus, le sel de déneigement détériore très rapidement les revêtements des chaussées et trottoirs. Il favorise la création de nids de poule. Il occasionne également une usure prématurée des carrosseries. Ainsi, le sel doit avoir un usage raisonné.

Le chasse neige lors de son passage sale la route (niveau 2 sur 10) sauf en cas de neige mouillée, pas de salage.

Deux chargements de 800kg sont nécessaires pour toute la tournée.

Après déneigement à la pelle, les cheminements piétonniers sont traités légèrement au sel. Attention, l'épandage de sel peut provoquer, en cas de baisse de température, la formation d'une couche de glace.

Deux bacs à sel sont mis à disposition des habitants à Lovettaz et Montagny. Un autre est stocké aux ateliers. Il est donc conseillé à chacun de prévoir un petit approvisionnement avant l'hiver pour faciliter son déneigement individuel.

PLAN

Déneigement au chasse neige

Sortie route de maché, Descente chemin de l'église D912

Montée route de **lovettaz**

AR chemin des Erays

Montée route de Lovettaz jusqu'au bout, demi tour

Descente, chemin du planchamp parking

AR chemin de les sarrées demi tour

Descente de Lovettaz

AR Chemin du Chanay demi tour

Descente route de Lovettaz D912

Montée route de **Montagny**

Chemin de la pierre à fort

Route de Montagny

Chemin du montagnard demi tour

Chemin de la pause

Chemin de prabert marche arrière

Route du four

AR Route de la crouette demi tour

Montée route du four D912

AR chemin des combettes (descente en marche arrière) D912

AR chemin de champ tarbot D912

Descente route du villard d'en haut D206

AR chemin du peney demi tour D206

Chemin de pra rosset (montée en marche arrière)

Route du villard d'en haut

Chemin de combaz goyet D206

Chemin du villard d'en bas (plus petit chemin) D206

Chemin de bellet demi tour

Montée route du villard d'en haut D912
Route de maché

AR chemin de la pye des lots demi tour

Chemin de la boisserette demi tour

Descente chemin de l'église D912

Descente chemin du lavi

Descente route de salins

AR chemin du replat marche arrière
AR chemin du platet demi tour

AR chemin du souvenir

AR chemin de la tour demi tour

Route de salins

AR chemin des vignes demi tour

Route de salins jusqu’à D912 carrefour

Montée route de plamaz

Descente route des combes D912

AR chemin des écrins D912 demi tour

Montée route des combes

AR chemin des orchidées demi tour

AR chemin des pins demi tour ou marche arrière

AR chemin du domaine St jean demi tour

AR chemin des cigales

Montée route des combes

AR chemin de combavier marche arrière

Allée basse du château marche arrière

Route de plamaz demi tour

Descente chemin des thermes et vers le bassin

Montée route de plamaz

Montée chemin de la doria

AR chemin du genevray demi tour

Allée haute du château marche arrière

Allée du château de chaffardon marche arrière

Descente route de lovettaz demi tour D912

Accès par le chemin de la fontaine pour déneiger le chemin piedibus vers l’église D912,

parking de l’église

Parkings du médecin, des commerces, devant la mairie,

Parking à côté des ateliers, salle des fêtes, cimetière

Aller Retour devant les commerces

Déneigement manuel à la fraise à neige, et salage

Accès médecin, mairie et maison des associations, commerces avec place du marché,

Accès écoles, chemin piedibus vers l’église, chemin entre le parking des ateliers et les tennis

Trottoirs le long de la D912 entre chemin des thermes et route du villard d’en haut

Trottoir chemin de l’église

Début du chemin du metral

A Montagny , chemin de la maison « Brochet »

A Lovettaz, chemin du planchamp et chemin de la carrière

Aux Villards, chemin de la roy

Déneigement manuel à la pelle et salage

Escaliers autour de la mairie, passerelle de la crèche, entrée de la garderie, passerelle de secours de l’école maternelle, maison des associations, église

Conteneurs poubelle.